DECISIONS CONCRETES CONCERNANT LA "GR".

1) Les camarades membres de la DPN qui appartiennent à l' organisation "Gauche Révolutionnaire" sont suspendus de leur mandat à la DPN.
Si l'un d'entre eux déclare clairem0nt qu'il renonce à son appartenance à la GR et souhaite continuer de militer dans le seul PSU, cotte suspension prendra fin aussitôt.
Les camarades concernés sont invités à manifester leur choix SI ils le désirent avant la réunion de la DPN du 24 juin 1972. A cette date, la DPN prendra acte de sa nouvelle composition s'il Y a lieu, et prendra les décisions nécessaires à son fonctionnement régulier.

2) Certaines fédérations sont dirigées par des équipes fédérales dOnt la majorité appartient à la "GR", selon leurs propres déclarations.

En conséquence,de telles équipes ne sont plus représentatiVeS du PSU. Dans les fédérations concernées (Bouches du Rhone,Calvados),une assemblée des militants PSU sera réunie au plus tôt,sous la responsabilité d'un membre du bureau national ou d'un autre membre de la DPN, afin de mettre en place un collectif fédéral Provisoire chargé de préparer un conseil fédéral extraordinaire qui désignera une nouvelle équipe fédérale.

-=-=-=-~=-~-=